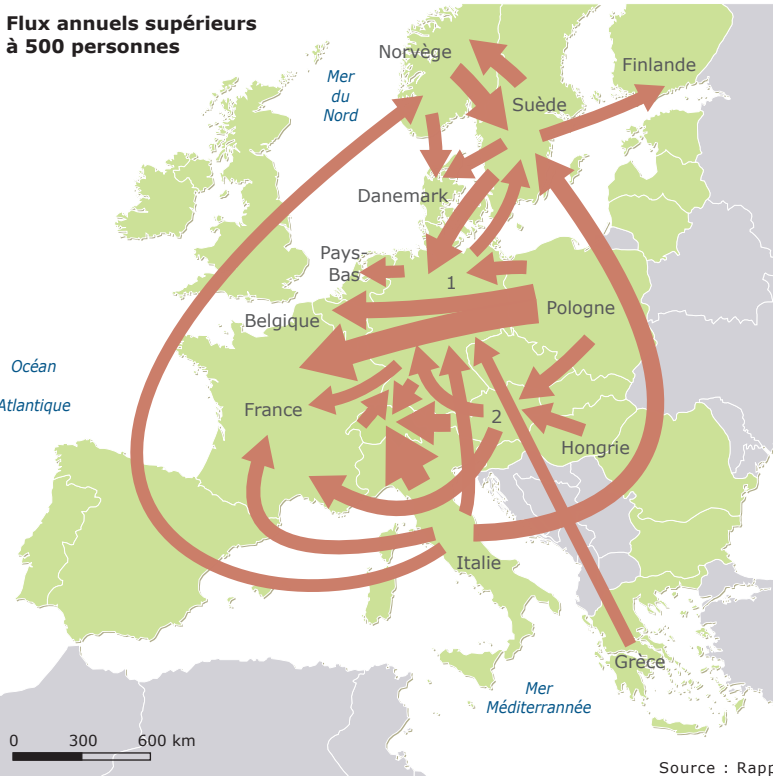
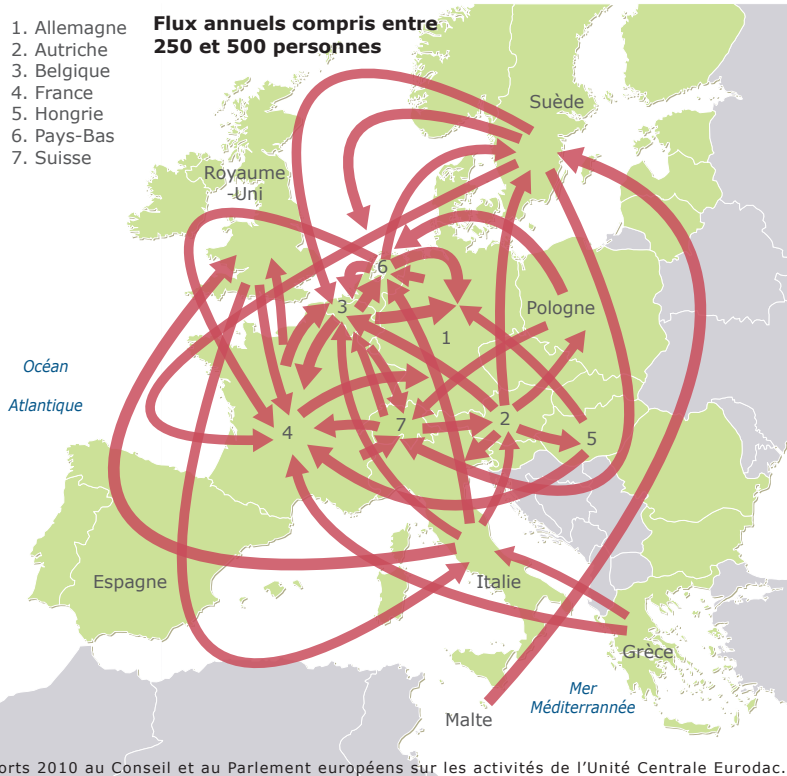


# La migrerrance des « Dublinés » - 2

**Flux annuels supérieurs à 500 personnes**



**Flux annuels compris entre 250 et 500 personnes**



Source : Rapports 2010 au Conseil et au Parlement européens sur les activités de l'Unité Centrale Eurodac.

L'importance des flèches est proportionnelle au nombre de demandeurs d'asile se déplaçant d'un pays de l'UE vers un autre (2010)



Seuls les flux supérieurs ou égaux à 250 sont représentés sur ces deux cartes, soit un nombre de 36 228 personnes sur un total de 57 575 requérants qui - après avoir déposé leur demande d'asile dans un pays - se déplacent vers un autre État de l'UE pour diverses raisons (réponse négative, mauvaises conditions d'accueil, choix de se rapprocher d'un parent ou d'un ami.e, etc.)